



**Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques - Fédération syndicale unitaire**

Déclaration préalable des commissaires paritaires du SNASUB-FSU CAPN des SAENES du jeudi 7 décembre 2017

En défense de nos emplois...

Cette CAP nationale des SAENES se tient quelques jours seulement avant le comité technique ministériel qui informera les représentant-es des personnels de la ventilation des 200 suppressions de postes administratifs dans notre ministère.

L'occasion pour nous, ici comme lors du prochain CTM, de dénoncer cette mesure de la Loi de finances 2018, qui aura pour conséquence de dégrader encore plus l'organisation de notre service public ainsi que les conditions de travail des personnels.

Ce temps revenu des suppressions massives d'emplois dans notre filière s'annonce comme une catastrophe pour la suite. Nombre d'académies devront répercuter les mesures de retrait, dans un contexte de sous-effectif important touchant notre filière.

Le SNASUB-FSU ne l'acceptera pas et sera en première ligne pour combattre ces mesures, partout : dans les comités techniques, dans les CHSCT mais aussi dans les commissions paritaires. Nous construirons notre action syndicale avec les personnels pour que les conditions de travail ne soient pas dégradées, pour que les services et établissements continuent d'avoir les moyens humains et organisationnels de remplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Plan triennal de requalification : une goutte d'eau dans l'océan !

Les bilans du plan de requalification triennal corrélés aux effectifs des corps concernés font apparaître une bien triste réalité : les volumes des possibilités budgétaires ont été trop faibles pour permettre un réel mouvement de requalification modifiant significativement le pyramidage des emplois dans notre filière.

- 907 requalifications de C en B, pour plus de 30 000 adjoints administratifs, exerçant - pour l'écrasante majorité d'entre eux - des missions relevant du corps des SAENES.

- 387 requalifications de B en A, pour plus d'1/3 des 18 000 SAENES (environ) qui exercent des missions relevant du corps des AAE (Près de 6 000 SAENES sont classés dans le groupe 1 des cartographies RIFSEEP).

Ces chiffres indiquent que le plan triennal mis en œuvre et devant se clore cette année est largement insuffisant. **Le SNASUB-FSU exige l'élaboration d'un nouveau plan de requalification, à la hauteur des enjeux**, pour qu'enfin les emplois occupés soient mis en adéquation avec les missions confiées, se traduisant par la promotion des collègues concernés.

Enfin, nous voudrions dénoncer ici le report de l'application de la grille 2018 de catégorie B décidé par le gouvernement dans le cadre du report général des mesures dites PPCR. Les quelques gains indiciaires contenus dans la nouvelle grille sont encore de trop pour ce gouvernement. Cette mesure de report, combinée au gel de la valeur du point d'indice fonction publique, au retour du jour de carence, à l'augmentation de la CSG ainsi qu'aux suppressions de postes administratifs est pour nous inacceptable ! Et dire que tout cela ne vise qu'à généraliser les mesures d'austérité destinées aux salarié-es en général, aux agents publics en particulier. **La réforme au profit des plus riches de l'impôt sur la fortune coûtera donc très cher aux services publics et à leurs agents.**

Le SNASUB-FSU à l'offensive pour les revendications !

Que les personnels sachent que le SNASUB-FSU ne se résigne pas à cette politique. Partout, nous continuerons à défendre les revendications, pour éviter toutes les régressions comme pour arracher toutes les avancées possibles.

Les Commissaires paritaires du SNASUB-FSU pour le corps des SAENES

